

2020 - 07 - 62

NOTE DE SYNTHÈSE

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION DU BUDGET GÉNÉRAL & DES BUDGETS ANNEXES 2019

RAPPORTEURS : M. Thierry DAYRE / M. le Maire

Cette note a pour objet de donner les grandes lignes budgétaires qui se dégagent des comptes administratifs 2019 de la commune et des budgets primitifs 2020.

Il est immédiatement précisé que ces budgets primitifs ont été élaborés avant la crise sanitaire et ne tiennent donc pas compte des impacts de cette crise sur la vie municipale.

Il sera nécessaire d'en tirer toutes les conséquences à l'occasion de budgets supplémentaires qui seront présentés à l'automne prochain. Il est fort probable que nous serons amenés à constater des dépenses supplémentaires sur certains postes (parfois également certaines dépenses en moins notamment en matière de personnels, de festivités...) mais aussi des recettes domaniales ou fiscales en baisse.

BUDGET GÉNÉRAL

FICHES DE RESULTATS 2019

Les résultats de clôture 2019 font ressortir en fonctionnement **un excédent de 5 497 775,87 €** dont 3 327 055,55 € sont affectés à la section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement 2019. Ce virement est très élevé car il a vocation à couvrir le déficit lié à l'engagement des 2 opérations majeures de la mandature, à savoir la restructuration et l'extension de la Maison de pays ; et la construction de la Maison des Huiles de France. Ainsi les Restes à Réaliser (RAR) repris sur 2020 génèrent à eux seuls un besoin de financement de 1 896 700€.

L'excédent final reportable sur 2020 s'établit **donc à 2 170 720,32 €**.

Ces résultats sont en adéquation avec le compte de gestion du trésorier municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Comptes de dépenses** Vue d'ensemble

Les dépenses totales (hors virement à la section d'investissement) s'établissent à un montant prévisionnel de 7 803 700 € en 2020 contre 7 795 000 € au BP 2019 (soit une augmentation de 0,1%) et 7 607 067 € en réalisé 2019 (soit une augmentation de 2,6 %).

On peut noter les évolutions suivantes dans les chapitres de dépenses et de recettes :

✓ **Chapitre 011-** (charges à caractère général)

D'une manière globale, il a été décidé d'inscrire en 2020 un budget en baisse de 22 000€ par rapport au BP 2019 mais en augmentation de 59 000€ par rapport au réalisé 2019.

Pour le sous-chapitre 606 - Achats non stockés de matériels & de fournitures 814 000 € : l'inscription budgétaire augmente de 10 000 € par rapport à 2019 (énergie électricité).

Le Sous chapitre 616 – Primes d'assurance : 27 000 €. Est stable par rapport au réalisé 2019.

Le Sous chapitre 618 – Divers : 27 000 €

Il est prévu une augmentation de + 5 000 € du poste de dépense de formation compte tenu des formations obligatoires : CHSCT, nouveau préventeur, police municipale, CACES, ...

Le Sous chapitre 622 – Rémunération d'intermédiaires & honoraires : 271 500 €

Ce poste est réévalué compte tenu d'une augmentation prévue cette année des reprises de concession dans le cadre de la gestion du cimetière.

Le Sous chapitre 623 – Publication/publicité : 46500 € (+14000€)

On note une augmentation de 10000€ de l'article 6238 lié au nouveau marché d'impression qui externalise un certain nombre de publications.

Le Sous chapitre 635 – Autres impôts & taxe : 70 500 €

Augmentation de 5000€ de la taxe foncière suite à la reprise des bâtiments « ex-CCI » du fait de la résiliation anticipée du bail emphytéotique.

✓ **Chapitre 012-** (charges de personnel) : 3 747 000 €, soit une hausse de 52 000€ par rapport au compte administratif 2019 (+ 1,4 %).

Il prend en compte les avancements de grade et d'échelon prévus en 2020, l'organisation des élections municipales ainsi que la participation pour la 1^{ère} année de l'employeur aux frais de prévoyance et de santé du personnel.

✓ **Chapitre 65 -** Autres charges de gestion courante

On peut lire un montant 1 215 500 € pour 2020 contre 1 213 000 € au BP 2019. On note une augmentation de 18 000 € de la subvention d'équilibre au parc aquatique pour tenir compte des travaux de modernisation du parc aquatique à réaliser en 2020.

✓ **Chapitre 042 :** maintien de 520 000€ de dotations aux amortissements pour tenir compte de l'évolution du patrimoine immobilier de la commune.✓ **Chapitre 66 -** (charges financières) passe de 115 297 € réalisés en 2019 à 133 000 € en 2020 pour tenir compte de l'impact du nouvel emprunt de 1 000 000€ souscrit en 2018.✓ **Chapitre 67 -** Charges exceptionnelles : chapitre stable.✓ **Chapitre 023 -** Virement à la section d'investissement : Le virement passe de 3 327 055,55 € en 2019 à 648 000€ en prévisionnel au BP 2020 (soit 2 680 000€ de moins), du fait de la diminution des investissements sur cette année de transition électorale.

Au final, les dépenses totales de l'exercice s'établissent en 2020 à 8 451 700€ soit 2 482 000 de moins qu'en 2019.

Comptes de recettes :

Les recettes de fonctionnement, hors reprise de l'excédent 2019 (2 170 720 €) sont en prévisionnel 2020 à 8 692 000 €, soit une baisse de 930 000€ par rapport au réalisé 2019. Ceci s'explique notamment par la reprise sur provisions de 600 000€ qui a artificiellement gonflé les produits de 2019.

✓ **Chapitre 70** - Produits des services & ventes diverses

Ce chapitre regroupe les produits afférents aux activités de la Commune, occupation du domaine public, locations, camping-car, marché....

Sous chapitre 703 – Redevance & recettes d'utilisation du domaine : 241 200 €

Chapitre stable

Sous chapitre 706 – Prestation de service : 107 600€ (- 10 000 € par rapport au réalisé de 2019. Il a été tenu compte de la diminution des recettes générée par la fermeture de la Maison de Pays pour travaux.

Sous chapitre 708 –Autres produits : 32 000 €

Cette somme est estimée à la baisse par rapport au BP 2019 car le personnel mis à disposition et refacturé à la CCBDP est calculé en fonction du nombre d'heures réel de mise à disposition, qui est moins important que prévu.

✓ **Chapitre 73** - Impôts & taxes : 5 966 000 €

Ce chapitre regroupe le produit des impôts locaux, taxe sur l'électricité, et la taxe additionnelle aux droits de mutation. On constate une baisse de 127 000 € par rapport au réalisé 2019 principalement occasionnée par une diminution du produit relatif à la taxe additionnelle aux droits de mutation (pour rappel, il s'agit d'une taxe perçue au moment de la cession à titre onéreux d'immeubles). Le produit des impôts locaux est en légère baisse à 5 446 000€ et intègre le maintien des taux à leur niveau de 2019 ainsi que la revalorisation des bases d'imposition.

✓ **Chapitre 74** - Dotations & participations : 2 040 000 €, en baisse de 132 000€ par rapport à 2019. La Dotation forfaitaire est stable à 1 000 000€ mais par logique de prudence, on anticipe une baisse de 50 000€ sur les autres dotations de l'Etat ; et une diminution de 72 000€ sur les compensations de fiscalité (TH et TP).

✓ **Chapitre 75** - Autres produits de gestion courante : 230.000€ en hausse de 19 000€ par rapport au réalisé 2019. Cette augmentation est liée au nouveau bail avec le rectorat qui permet d'obtenir un loyer au prix du marché pour la location des locaux à l'IEN.

✓ **Chapitre 77** - Produits exceptionnels

Nous estimons ces produits exceptionnels à 10 000 € en baisse de 38 000€.

✓ **Chapitre 78** - Reprise sur assortissement & provisions

Sous chapitre 781 – Reprise sur amortissement & provisions : 0 soit une baisse de 600 000€

L'opération création de la ZAC du Grand Tilleul est terminée.

La réintégration des 600 000 € correspondant à la **provision semi-budgétaire** a été constatée dans les comptes 2019.

En conclusion, cette proposition budgétaire permet d'envisager de dégager un excédent final de fonctionnement qui s'établirait à 2 411 020,32 € (contre 2 170 720,32 €) et qui permet de solder tous les engagements financiers pris en 2019 au titre notamment des 2 gros chantiers communaux.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 5 505 055 € en 2020 (contre 7 382 000 € en 2019) en intégrant les importants Restes à Réaliser 2019 (déficit de 1 896 000 €). Hors R.A.R. et remboursement du capital de la dette, les investissements programmés en 2020 **s'établissent à 1 579 000 € contre 5 840 000 € en 2019** ; et prennent la forme d'investissements annuels, pluriannuels ou de fonds de concours.

C'est donc une année que l'on peut qualifier de transition, qui se donne pour objectif principal de terminer les programmes lancés en 2019.

Les investissements seront constitués notamment par :

- Le solde de l'opération Maison des Huiles de France pour 50 000 €
- Le solde des travaux de réaménagement de la Maison de Pays pour 200 000 €
- La réalisation d'un programme de voirie pour 100 000 €

- Le lancement d'études pour le réaménagement de quartiers et le lancement de la seconde tranche de travaux du FJT pour 120 000€.
- Plusieurs fonds de concours dont un portant sur les travaux de construction du nouveau gymnase à la cité scolaire.
- La poursuite du programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux pour 180 000 €
- Une enveloppe de 500 000€ pour l'acquisition de nouveaux matériels pour les services (véhicules, remplacement de la nacelle, changement de logiciels métier) et la rénovation de certains bâtiments communaux.

Cette politique d'investissements est financée en 2020 par :

- Le prélèvement sur la section de fonctionnement de 648 000 € (autofinancement)
- Les subventions pour un montant de 310 000 €
- Les ressources propres de 1 220 000 € (FCTVA, Taxe d'aménagement, Amortissements)

BUDGET EAU POTABLE

L'année 2020 est marquée par la fin du mécanisme de transfert du droit à déduction de la TVA, qui nous permettait de récupérer la TVA par l'intermédiaire du concessionnaire, mais généralement en N+1 voir en N+2.

Nous serons cette année assujettis à la TVA en direct, ce qui nous obligera à réaliser les déclarations trimestrielles auprès du service des impôts. Toutefois nous récupérerons la TVA sur les investissements l'année N.

Toutes les opérations doivent donc être écrites HT.

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 25 000 € du fait de l'augmentation de la surtaxe de 0,15 € en 2019 qui est passée de 0,42 € / m³ en 2018 à 0,57 € / m³ en 2019.

Cette hausse nécessaire doit permettre de financer les travaux relatifs à la recherche de nouvelles ressources en eau potable.

Le forage d'essai a d'ailleurs commencé en juin 2020.

Les dépenses en fonctionnement sont exprimées HT en 2020 et sont en baisse de 21 000€ par rapport au réalisé 2019. L'écart provient principalement d'une baisse du virement de 61 000€ en 2019 à 35 600€ en 2020 (-26000€) liée notamment à la comptabilisation des dépenses d'investissement en HT.

Au titre des investissements 2020 (hors R.A.R), il est prévu :

- Une somme de 130 000€ pour le forage d'essai
- 80 000 € de rénovation de conduite d'eau ou d'extension de réseau.

Parmi les RAR, on note une somme de 300 000€ pour terminer l'opération de télérelève des compteurs d'eau.

Les travaux sont financés par l'autofinancement et les subventions (120 000€).

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'année 2020 est marquée par la fin du mécanisme de transfert du droit à déduction de la TVA, qui nous permettait de récupérer la TVA par l'intermédiaire du concessionnaire, mais généralement en N+1 voir en N+2.

Nous serons cette année assujettis à la TVA en direct, ce qui nous obligera à réaliser les déclarations trimestrielles auprès du service des impôts. Toutefois nous récupérerons la TVA sur les investissements l'année N.

Toutes les opérations doivent donc être écrites HT.

La section de fonctionnement est en légère augmentation à 285 000 € contre 272 428€ en 2019.

En recettes, on note une baisse de 17 000 € entre le réalisé 2019 et le budget prévisionnel 2020, du fait de la diminution de la surtaxe d'assainissement (-0,15 € / m³). Elle est passée de 0,42 € / m³ en 2018 à 0,27 € / m³ en 2019 et constitue la contrepartie de l'augmentation de l'eau potable. Le budget assainissement aura en effet à supporter dans le futur des dépenses d'investissement moins importantes.

En investissement, il est prévu :

- 30 000 € de mise à jour de la modélisation du réseau d'assainissement.
- 50 000 € de travaux de rénovation des collecteurs.

Ces dépenses 2020 sont financées par l'autofinancement.

BUDGET PARC AQUATIQUE

En accord avec les services de la DDFIP, l'année 2019 a été marquée par le passage de la nomenclature M4 (SPIC) à la nomenclature M14 (SPA)

De ce fait, un nouveau budget M14 « Parc aquatique » a été créé en 2019.

Ce changement de nomenclature permettra entre autres de verser **une participation du budget principal et non plus une subvention, qui était contestée par le contrôle de légalité** au titre de l'équilibre intrinsèque des budgets M4.

Pour 2020, elle est estimée à 115 000 € en hausse de 18 000€ par rapport à 2019 pour tenir compte des travaux de modernisation à réaliser sur l'infrastructure.

Après 18 ans d'activité, sans investissements majeurs, le budget 2020 comporte une enveloppe de 50 000 € afin de réaliser **une première tranche de travaux indispensables, suite à l'audit de la structure réalisé en 2019 : changement de toute la masse filtrante, remplacement de pompes vieillissantes, créations de nouveaux sanitaires...**

Les dépenses de fonctionnement sont en forte hausse (+ 115 000€) en 2020 et s'établissent à 466 000€.

Les explications sont les suivantes :

- Augmentation prévisionnelle des charges de personnel de 27 000€ qui tient compte pour 2020 de l'imputation de tout le personnel sur le parc aquatique. Cette somme correspond donc à l'enveloppe nécessaire au fonctionnement normal de l'équipement.
- Charge exceptionnelle de 45 000 € qui correspond au remboursement de la TVA à l'Etat suite au jugement de la CAA. Cette dépense est contrebalancée par une recette de 41 985€ qui constitue une reprise sur provision, réalisée en 2018 après le jugement favorable du TA.
- Un virement de 38 800 € (en hausse de 24 000€ par rapport à 2019) pour équilibrer la section d'investissements.

Ces dépenses complémentaires sont financées par :

- Une augmentation de la participation du budget général qui passe de 97000 € à 115 000 € en 2020.
- Un autofinancement de 60 000 €.

Après la présentation des différents comptes de gestion et administratifs de l'année 2019, ces comptes sont mis au vote.

Monsieur le Maire se retire de la salle et ne participe pas au vote.

**RESULTATS DES VOTES
DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION
DU BUDGET GENERAL & DES BUDGETS ANNEXES 2019**

| | |
|--|------------------|
| Budget Général - Compte Administratif - Compte de Gestion du Receveur | Unanimité |
| Budget Annexe Eau Potable * - Compte Administratif - Compte de Gestion du Receveur | Unanimité |
| Budget Annexe Assainissement Collectif * - Compte Administratif - Compte de Gestion du Receveur | Unanimité |
| Budget Annexe Parc Aquatique - Compte Administratif - Compte de Gestion du Receveur | Unanimité |
| Budget ZAC du Grand Tilleul - Compte Administratif - Compte de Gestion du Receveur | Unanimité |

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

** Il est signalé à nouveau qu'il existe toujours un écart entre la comptabilité de l'ordonnateur et celle du comptable, qui porte sur la reprise du résultat d'investissement antérieur. Cet écart est constaté chaque année depuis la séparation des Budgets Eau et Assainissement et doit être réglé par les Services de la DDFIP.*